



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6147^e séance

Lundi 22 juin 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Çorman	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Lutterotti
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Du Xiaocong
	Costa Rica	M. Guillermet
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Puente
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Parham
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/309)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/309)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République centrafricaine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Toujours conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Jan Grauls, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Belgique.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Grauls à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le

Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/309, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Lynn Pascoe et de M. Grauls. Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Je me félicite d'avoir la possibilité de présenter le dernier rapport du Secrétaire général (S/2009/309) sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix (BONUCA) dans ce pays.

D'importants faits nouveaux sont survenus en République centrafricaine pendant la période à l'examen, parmi lesquels les efforts entrepris pour mettre en œuvre les conclusions du dialogue politique sans exclusive historique tenu en décembre 2008. Ce dialogue a été largement salué, en particulier par le peuple centrafricain, et perçu comme l'effort le plus important pour une réconciliation nationale véritable entrepris depuis que la crise actuelle a éclaté au milieu des années 90.

Les membres se souviendront que dans sa déclaration présidentielle du 7 avril 2009, le Conseil de sécurité s'était félicité du bon déroulement du dialogue et avait réitéré

« son plein soutien à ce processus, qui constitue un cadre efficace pour la promotion de la réconciliation nationale et de la stabilité en République centrafricaine ». (*S/PRST/2009/5, premier paragraphe*)

La période qui a suivi ce dialogue a été principalement marquée par deux tendances, parfois contradictoires. D'une part, d'importants efforts ont été déployés, et continuent de l'être, pour appliquer les recommandations issues du dialogue, dans le but de maintenir la dynamique en faveur de la paix dans le pays. Un Gouvernement d'ouverture a été formé, un Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a été mis en place et un Comité de suivi pour faciliter l'application des recommandations issues du dialogue a été créé, avec

l'appui de l'ONU et d'autres partenaires internationaux clefs.

D'autre part, il y a eu une résurgence de la rébellion dans le nord du pays, ce qui est contraire à l'esprit de réconciliation que le dialogue cherchait à susciter. Par exemple, le 21 juin, des informations ont fait état d'attaques des rebelles à Birao. Après plusieurs heures d'affrontements, les forces armées centrafricaines et celles de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement ont repoussé l'attaque. Le nombre total de victimes n'est toujours pas connu. La Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a rapatrié à son siège de Birao 18 membres du personnel international d'organisations non gouvernementales. Ces deux tendances contradictoires sont sous-tendues par un troisième élément, à savoir la fragilité croissante du processus de paix en République centrafricaine et du pays lui-même.

Je rentre tout juste d'une visite en République centrafricaine. J'ai pu constater par moi-même les conséquences des années d'instabilité et d'insécurité sur le pays. Mais j'ai également entendu des paroles qui traduisent la foi profonde que le Gouvernement et le peuple de ce pays ont dans l'ONU, qu'ils considèrent comme un partenaire fiable pour la réalisation de leurs aspirations à un avenir meilleur. Les problèmes sont immenses, mais je suis convaincu que l'ONU peut aider à y trouver une solution.

Au moment où le Conseil se réunit ici aujourd'hui, l'Assemblée nationale de la République centrafricaine tient une session extraordinaire pour examiner et adopter un nouveau code électoral qui doit orienter la préparation et le déroulement des élections législatives et présidentielles en 2010. Nous sommes préoccupés par les allégations des partis politiques d'opposition selon lesquelles certaines dispositions clefs du code présenté par le Gouvernement à l'Assemblée ne correspondent pas à la version adoptée par le Comité spécial chargé de la révision du code électoral. L'organisation d'élections pacifiques, transparentes et crédibles est subordonnée à l'adoption d'un code électoral accepté par toutes les parties concernées.

Une autre mesure essentielle liée au code électoral est la création de la Commission électorale indépendante comme demandé par le dialogue politique sans inclusive tenu en décembre dernier.

Cette commission, qui doit être composée des différents courants présents au sein de l'opinion politique et de la société civile, permettrait de garantir un processus électoral crédible, transparent et inclusif. Nous avons reçu une demande d'assistance électorale de la part du Gouvernement, et une fois que la Commission sera créée, nous enverrons rapidement une mission d'évaluation des besoins à Bangui pour évaluer les moyens par lesquels l'Organisation des Nations Unies peut contribuer à ce processus.

Le Secrétaire général a appelé les autorités centrafricaines à veiller à ce que les élections se tiennent dans les délais prévus par la Constitution centrafricaine pour éviter un vide constitutionnel qui pourrait compliquer davantage une situation politique déjà fragile, y compris la possibilité d'une recrudescence de la violence. Nous avons également exhorté l'ensemble des dirigeants politiques à s'abstenir de recourir à l'intimidation, au harcèlement et à l'incitation, et à s'employer à mettre un terme au climat de méfiance et de suspicion, qui prévaut actuellement dans le paysage politique de la République centrafricaine. Il importe au plus haut point que le Gouvernement garantisse la sécurité et des conditions de concurrence équitables pour tous les participants pour que le processus électoral se déroule de manière pacifique et crédible.

Un autre défi important à relever dans le processus de paix est celui du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) des combattants du pays qui ont accepté de mettre fin à la rébellion et de s'associer au processus de paix. Alors que le lancement concret des opérations de DDR n'a pas encore commencé, les travaux préparatoires essentiels ont avancé : la documentation technique a été adoptée, les listes provisoires d'éventuels combattants a été présentée à l'Organisation des Nations Unies, et le financement initial de près de 4 millions de dollars a été versé par le Fonds pour la consolidation de la paix pour lancer le projet. Lors de ma rencontre avec le Président Bozizé, il a réaffirmé sa détermination à assumer personnellement le contrôle du processus de DDR et de mettre à disposition l'aide financière de 8 milliards de francs CFA (environ 16 millions de dollars) que s'est engagée à verser la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), pour financer les projets de DDR. À ce stade, je voudrais souligner le rôle crucial joué par l'Ambassadeur Grauls lors de sa récente visite en

République centrafricaine afin de veiller à ce que ces fonds 5 milliards de francs (environ 10 millions de dollars) des fonds de la CEMAC ont déjà été décaissés. Le Secrétaire général a appelé la communauté internationale à accorder une aide supplémentaire pour permettre la réussite du programme de DDR estimé à 30 millions de dollars, et qui est indispensable à la sécurité et à la tenue d'élections pacifiques.

Le programme de DDR n'est qu'une partie d'un vaste programme de réforme du secteur de la sécurité. Son succès va renforcer les efforts visant à réaliser des progrès dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine. Une réforme du secteur de la sécurité réussie peut, à son tour, aider à former, pour la première fois en près de trois décennies, une armée et des forces de sécurité multiethniques, professionnelles et républicaines pour la défense des institutions démocratiques et non au service de mouvements politiques partisans et monoethniques. Le Secrétaire général a également appelé la communauté internationale à appuyer des programmes proposés par les autorités centrafricaines à l'appui à la stratégie de la réforme du secteur de la sécurité, notamment l'organisation de la table ronde des donateurs sur la réforme du secteur de la sécurité prévue en octobre prochain.

Au cours de ma visite en République centrafricaine, j'ai eu l'occasion de visiter la composante militaire de la mission de consolidation de la paix de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, MICOPAX, basée à Bangui. Bien que composée de seulement 520 soldats, la force contribue de manière importante, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires, à la stabilisation de la République centrafricaine. Je salue leur courage et leur détermination et félicite leurs gouvernements de la volonté politique et de la solidarité dont ils font montre concrètement à l'appui de la paix en République centrafricaine.

Dans deux jours, les institutions de Bretton Woods examineront la possibilité d'accorder à la République centrafricaine un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Comme cela est souligné dans le rapport du Secrétaire général, les réformes macroéconomiques du pays ont été largement saluées par les partenaires internationaux et on pense qu'elles sont susceptibles de transformer une situation précédemment sombre en une

situation dans laquelle la croissance économique non seulement existe, mais où les perspectives à long terme sont encourageantes et méritent de bénéficier d'un appui renforcé des donateurs. Si ces réformes se poursuivent et que le climat général de stabilisation politique persiste, il est raisonnable d'espérer de réduire à moyen terme les niveaux extrêmement élevés de pauvreté et de misère.

La meilleure voie à suivre est désormais de régler les problèmes multiformes qui submergent la République centrafricaine en mettant en œuvre le cadre stratégique pour la consolidation de la paix adopté récemment. Il est essentiel que la République centrafricaine s'approprie la feuille de route, qui identifie trois grands piliers pour consolider une paix durable, à savoir la sécurité, à travers le programme de DDR et la réforme du secteur de la sécurité; la bonne gouvernance, notamment le respect des droits de l'homme et de l'état de droit; et le développement. L'Organisation des Nations Unies travaillera en partenariat avec la République centrafricaine à l'appui de ses efforts pour mettre en œuvre ces priorités stratégiques.

Je saisis cette occasion pour saluer l'importante contribution apportée à cette fin par la Commission de consolidation de la paix, en particulier par sa formation République centrafricaine, dirigée par l'Ambassadeur, Jan Grauls, de la Belgique, qui, exemple de son attachement à l'objectif de la promotion de la stabilisation durable de la République centrafricaine, a entrepris le mois dernier sa quatrième mission dans le pays en un an. Il a été une voix forte de la communauté internationale pour la réforme et le progrès en République centrafricaine.

Les membres se souviendront que le Conseil a approuvé la proposition du Secrétaire général de transformer le BONUCA en un Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA). L'objectif est de maximiser la contribution de l'Organisation des Nations Unies en République centrafricaine, de réduire au minimum les risques de double emploi et de simplifier les consultations avec nos partenaires, notamment les autorités centrafricaines.

Le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi définit la structure et les effectifs proposés du BINUCA, comme demandé par le Conseil en avril. Le processus de transition avançant, le Secrétaire général

propose que le BINUCA devienne pleinement opérationnel le 1^{er} janvier 2010 au plus tard. Entre-temps, nous allons recruter du personnel, régler les problèmes logistiques et nous atteler aux travaux préparatoires, afin que le démarrage en douceur du nouveau Bureau puisse avoir lieu le 1^{er} janvier 2010 comme prévu.

Je suis très heureux que soit présente ici aujourd'hui la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général en République centrafricaine et chef du BONUCA, M^{me} Sahle-Work Zewde, qui se rend dans quelques jours à Bangui pour prendre ses fonctions importantes. Lors de ma récente visite, les autorités centrafricaines ont salué sa nomination, remercié le Secrétaire général pour son appui continu et réaffirmé leur coopération avec le BONUCA. Je tiens également à remercier M. Sammy Kum Buo, Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des affaires politiques du Secrétariat, qui a fort bien assuré l'intérim à Bangui au cours des trois derniers mois. Il a accompli un excellent travail pour combler le vide.

Pour terminer, je souhaite ajouter ma voix à celle du Secrétaire général et celles d'autres dirigeants du monde qui ont rendu hommage au regretté Président du Gabon pour sa médiation dans divers conflits à travers l'Afrique. Le Président Bongo a été un grand défenseur de la paix dont la disparition a été ressentie surtout en République centrafricaine, un pays qui était cher à son cœur. Il y a six mois, il s'est personnellement rendu à Bangui à deux reprises en l'espace de deux semaines pour assister à l'ouverture et à la clôture du dialogue politique sans inclusive. L'Accord de paix global pour la République centrafricaine, qui constitue le fondement du processus de paix actuel, a été signé sous sa présidence il y a exactement un an hier, le 21 juin 2008 à Libreville (Gabon).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe pour son exposé. Je tiens également à le remercier d'avoir porté à l'attention du Conseil la présence de M^{me} Sahle-Work Zewde, la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général et chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en République centrafricaine. Au nom du Conseil, je tiens à la féliciter pour sa nomination et à lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Le Conseil attend avec intérêt de travailler avec elle.

Je donne maintenant la parole à M. Jan Grauls.

M. Grauls : Avant tout, Monsieur le Président, j'aimerais vous remercier d'avoir bien voulu m'accorder à nouveau l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix. J'aimerais également saluer vivement la nomination de M^{me} Sahle-Work Zewde comme Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et lui dire qu'elle pourra compter sur le soutien de la Commission.

Depuis mon intervention de mars dernier devant ce Conseil, la Commission de consolidation de la paix a adopté, le 6 mai dernier, son cadre stratégique. Ce cadre constitue en quelque sorte la feuille de route pour la réalisation des objectifs que la Commission s'est fixés. J'ai d'ailleurs effectué, du 21 au 23 mai derniers, une mission à Bangui pour officiellement présenter ce cadre à tous les acteurs de la société centrafricaine.

Notre commission, M. Pascoe vient de le rappeler, a décidé de se concentrer sur trois priorités urgentes : premièrement, la réforme du secteur de sécurité et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) des ex-combattants; deuxièmement, la bonne gouvernance et l'état de droit; et troisièmement la mise en place de pôles de développement qui sont à considérer comme des structures embryonnaires ayant pour but de rétablir un début de développement socioéconomique à travers l'ensemble du territoire centrafricain. Ces trois priorités répondent parfaitement aux conclusions du Dialogue politique inclusif, qui avait réuni en décembre dernier le Gouvernement, l'opposition non armée et les groupes rebelles, ainsi que la société civile centrafricaine.

L'attention de notre commission est actuellement concentrée sur deux dossiers cruciaux pour la stabilité et la paix en République centrafricaine. Il s'agit de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme de DDR, bien intégré dans un programme de réforme du secteur de sécurité, d'une part, et la préparation des élections de 2010, d'autre part. En effet, sans succès du DDR, le processus électoral risque d'être compromis, et sans processus électoral mené à bien, le pays tout entier risque d'être déstabilisé.

L'élaboration du programme de DDR progresse. Un travail technique considérable a été effectué et les

conditions politiques sont en train d'être mises en place pour permettre un démarrage de ce programme dans de bonnes conditions. À ce dernier sujet, il importe de signaler le retour des groupes rebelles récalcitrants au processus de paix, ce qui est un élément encourageant. Le financement des premières phases du DDR semble assuré, grâce notamment à des contributions du Fonds pour la consolidation de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que grâce à l'accord du Président Bozizé d'affecter au DDR l'entièreté des fonds promis par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, en conformité avec le communiqué des chefs d'État signé à Libreville le 30 janvier. Nous encourageons le Gouvernement centrafricain à verser ces fonds dans le fonds fiduciaire du PNUD afin d'en assurer une gestion transparente et efficace.

Pour permettre le lancement prochain du processus de DDR, il importe maintenant que le Comité directeur procède rapidement à la validation des listes de combattants des mouvements politico-militaires reconnus qui lui ont été soumises. La Commission encourage également le renforcement de la force subrégionale, la mission de consolidation de la paix en Centrafrique, qui sera appelée à assurer la supervision du programme de DDR.

Un mot sur le processus électoral. Ce processus, pour qu'il puisse se dérouler dans de bonnes conditions, devra bénéficier de l'assistance de la communauté internationale. Dans cette perspective, il est urgent que les autorités centrafricaines mettent en place la commission électorale mixte indépendante, seule instance nationale habilitée par la Constitution à se charger des préparatifs électoraux et à adopter des modifications au code électoral. L'habilitation de cette Commission est indispensable pour permettre un engagement fort des Nations Unies et d'autres acteurs de la communauté internationale.

En accord avec le Gouvernement centrafricain, il a été décidé, dès à présent, qu'une première évaluation de la mise en œuvre du cadre stratégique se fera dans six mois. Ces évaluations semestrielles devraient permettre de maintenir la dynamique du processus de consolidation de la paix en République centrafricaine.

Pour consolider la paix et la stabilité dans leur pays, les Centrafricains ont besoin de l'appui de la communauté internationale. Les signes encourageants dont je viens de parler sont un appel auquel il importe

de répondre positivement. C'est pour cela que, depuis l'adoption du cadre stratégique, je me suis déjà rendu auprès de différents gouvernements et organisations pour entamer la sensibilisation des partenaires internationaux aux besoins de la République centrafricaine et les inviter à se joindre aux efforts de notre Commission. Je constate un regain d'intérêt pour la République centrafricaine, pays considéré pendant longtemps – et non sans raison – comme orphelin de l'aide internationale.

Il est important d'associer à ces efforts de sensibilisation les organisations non gouvernementales. Déjà, lors de la dernière réunion de notre formation, deux organisations non gouvernementales internationales importantes ont annoncé une présence accrue sur le terrain en République centrafricaine. Certains pays m'ont également indiqué leur disposition à étudier des propositions concrètes pour un engagement nouveau ou accru en République centrafricaine concordant avec les priorités du cadre stratégique. Ce regain d'intérêt pour la République centrafricaine auprès de la communauté internationale, pour timide qu'elle puisse encore paraître, mérite, je crois, d'être signalé.

La Commission de consolidation de la paix avait plaidé pour la transformation du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine en un Bureau intégré des Nations Unies en République Centrafricaine et la Commission avait, dans ce contexte, salué la déclaration présidentielle du 7 avril (S/PRST/2009/5) de ce Conseil, par laquelle la décision de principe de créer ce Bureau dans les meilleurs délais était annoncée. La Commission est heureuse de constater que la nouvelle structure de ce Bureau intégré, telle que proposée dans le rapport du Secrétaire-général (S/2009/309), permettra d'encore mieux soutenir ses travaux. La Commission se réjouit particulièrement de l'établissement d'une Section des droits de l'homme et de la justice, au sein de laquelle travailleront notamment des experts en matière de prisons, ainsi que d'une Section des institutions de sécurité. La création d'un poste de conseiller pour l'égalité des sexes et d'un poste de conseiller à la protection de l'enfance constitue également une proposition très heureuse. Je me permets d'exprimer le vœu que la nouvelle structure intégrée soit mise en place au plus vite afin de faciliter la mise en œuvre du cadre stratégique de la

Commission de consolidation de la paix. Il serait, en effet, fâcheux de perdre du temps.

Avec la disparition du Président du Gabon, le regretté El Hadj Omar Bongo Ondimba, la République centrafricaine a perdu un père fondateur de son processus de paix. J'aimerais saluer la vision et le soutien indéfectible que le Président défunt a apportés à la République centrafricaine pour l'aider à ouvrir un nouveau chapitre plus porteur d'espoir au cours de ces dernières années. Le processus de consolidation de la paix continuera de requérir toute l'attention du Gouvernement centrafricain et de ses partenaires internationaux dans les mois et les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grauls de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Poukré-Kono (*République centrafricaine*) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de vous voir présider le Conseil de sécurité en ce mois de juin 2009 et vous en félicite. L'engagement de la Turquie en faveur de la paix dans le monde et son soutien sans équivoque en faveur des pays en développement sont un gage que le pays voudrait véritablement faire promouvoir le multilatéralisme dans toute sa globalité. Mon pays, la République centrafricaine, est reconnaissant au Gouvernement turque pour l'assistance multiforme qu'il a su lui apporter jusqu'à ce jour et qu'il lui apportera à l'avenir.

Nous remercions le Secrétaire général pour son dernier rapport (S/2009/309) sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui de Nations Unies pour la consolidation de la paix (BONUCA) dans ce pays. Nous félicitons le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe pour la présentation de ce rapport et pour son exposé édifiant. Nous ne pourrions manquer de dire que M. Sammy Kum Buo, Directeur de la Division de l'Afrique II et chef par intérim du BONUCA, a joué pleinement son rôle durant ces derniers temps. Son intérim a été remarquable du fait qu'il a su aborder toutes les questions épineuses avec les autorités dirigeantes et les acteurs clefs de la République centrafricaine.

Nous voudrions féliciter également S. E. M^{me} Sahle-Work Zewde pour sa nomination comme nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général et chef du BONUCA depuis le 15 juin 2009.

Nous apprécions cette nomination qui s'est faite après rude sélection. L'expérience acquise par M^{me} Zewde nous rassure parce qu'elle connaît déjà les problèmes de la République centrafricaine pour avoir déjà traité ce sujet au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous lui accordons tout notre soutien pendant l'exercice de ses fonctions. Notre vœu a été exaucé, et nous en remercions très sincèrement le Secrétaire général.

Nous ne pourrions manquer de rendre un hommage mérité à son prédécesseur, M. François Lonseny Fall, pour son dévouement et sa détermination à faire progresser le dossier centrafricain.

L'année 2009 est une année charnière pour la République centrafricaine, qui doit prendre des mesures courageuses pour la détermination de son avenir. La mise en œuvre des recommandations du dialogue politique inclusif, et particulièrement la réalisation du programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), l'organisation des élections générales en 2010 et la mobilisation des ressources restent des défis à relever pendant les mois à venir.

Nous notons des progrès après la tenue du dialogue politique, à savoir la mise sur pied du Comité de suivi de l'application des recommandations issues du dialogue, le Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et la Haute Cour de justice. Si l'on constate une lenteur dans l'exécution de ces différents programmes, ceci est dû au manque de financement qui tarde à être mobilisé.

Sur le plan politique, il y a une réelle volonté d'aller à la réconciliation, même si quelques acteurs politico-militaires semblent choisir la voie de la force. Nous reconnaissons que l'Accord de paix global de Libreville a lancé le processus de paix irréversible. Le Gouvernement s'emploie à l'imprimer dans le cours des événements, comme nous pouvons le constater dans ses différentes interventions.

Le Président François Bozizé a rencontré le Guide libyen, Président en exercice de l'Union africaine, pour lui demander de soutenir la cause d'une paix globale et durable en Centrafrique. Le retour au pays d'Abakar Sabone, un des chefs politico-militaires, augure que le pays est en train de progresser peu à peu sur la voie d'une véritable réconciliation. Le programme de DDR avance lentement mais sûrement.

La constitution des documents de travail, la préparation des listes des groupes politico-militaires, la mise en place d'une équipe de gestion et de mobilisation d'une contribution du Fonds pour la consolidation de la paix sont disponibles. Toutefois, ce programme doit s'accorder avec la réforme du secteur de la sécurité et les pôles de développement. Les ex-combattants, en se réintégrant dans la vie civile, doivent avoir une formation qui leur permettra de subvenir à leurs besoins. D'où l'importance de faire des pôles de développement une réalité en temps opportun.

Le déploiement des forces de défense et de sécurité devrait également aller de pair avec ces programmes. Cependant, c'est un souci majeur pour le Gouvernement de la République centrafricaine, qui fait de son mieux pour rechercher des financements car il veut que le DDR soit exécuté le plus rapidement possible. Les fonds déjà collectés par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) seront destinés exclusivement au processus de paix. C'est ici le lieu de rendre un hommage bien mérité à la mémoire de S. E. El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président du Gabon, pour son implication personnelle dans la résolution des crises en République centrafricaine et pour avoir été l'instigateur des fonds pouvant contribuer à la consolidation de la paix et au désarmement.

La question des élections en 2010 ne pose aucun problème puisque le Gouvernement tient à respecter le calendrier électoral. Ainsi donc, le projet de code électoral qui pourra lancer le processus est en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement compte sur l'appui de l'ONU pour mener à bien ce processus.

S'agissant des questions humanitaires, il est regrettable de constater que, dans le nord, les affrontements entre certains groupes rebelles, comme le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) et la Convergence des patriotes centrafricains pour la justice et la paix (CPJP), et les Forces armées centrafricaines (FACA) ont causé les déplacements de Centrafricains, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. Nous notons également une nouvelle face de la violence dans le nord du pays, qui est une violence intercommunautaire. Mais la République centrafricaine est aussi un pays d'accueil : elle a reçu des réfugiés soudanais qui ont fui les violences au Darfour depuis 2007. Grâce à l'action conjuguée du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme

alimentaire mondial (PAM) et d'autres agences humanitaires, et de la Commission nationale pour les réfugiés et la population locale, les réfugiés et personnes déplacées reçoivent de l'aide.

Là où il y a violence, les violations des droits de l'homme sont inévitables, ce que nous regrettons amèrement. La République centrafricaine sort péniblement d'une longue période de crise, et le déploiement de ses forces de défense et de sécurité se fait progressivement dans les zones où persistent des violences dues aux activités des groupes rebelles et du grand banditisme. Il n'en demeure pas moins que les autorités centrafricaines ont pris des mesures pour prévenir tout acte de violence en allant dans le sens du respect de la loi. C'est ainsi que les nouveaux codes pénal et militaire sont en cours de finalisation. La Commission nationale des droits de l'homme sera créée pour traiter des aspects de toutes les questions relatives aux droits de l'homme en Centrafrique, tels que les droits des femmes et ceux des enfants dans les conflits armés, ainsi que les droits des réfugiés.

Dans le cadre de la restructuration de l'armée et de la moralisation des militaires, l'Assemblée nationale a voté, le 11 juin 2009, la loi sur la programmation militaire relative aux FACA et à la gendarmerie pour la période 2009-2013. Ce projet de loi adopté a pour objectif de consolider et maîtriser les effectifs nécessaires des FACA et de la gendarmerie en ce qui concerne l'admission à la retraite, le recrutement, la formation, l'entraînement et la gestion des carrières, ainsi que d'établir la contribution budgétaire de l'État et de la communauté internationale nécessaire pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2013.

Depuis l'inscription du pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, les autorités centrafricaines ont pleinement collaboré avec la formation République centrafricaine que préside l'Ambassadeur Jan Grauls, Représentant permanent de la Belgique. Dans sa détermination et sa fougue de réussir, l'Ambassadeur Grauls a atteint une série de mesures qui font avancer sûrement le dossier centrafricain. Ses multiples missions à Bangui et dans le monde pour plaider la cause centrafricaine démontrent à tous égards qu'il est un farouche défenseur des laissés-pour-compte. La République centrafricaine lui sait gré de cet engagement.

Le cadre stratégique adopté le 6 mai 2009 a été le résultat d'intenses consultations entre les parties

prenantes en République centrafricaine et la communauté internationale. Ce document, qui sera révisé chaque semestre, a été présenté officiellement à la partie centrafricaine par l'Ambassadeur Grauls lors de sa visite du 21 au 23 mai 2009. Cette visite a été un véritable succès pour avoir su réunir un grand nombre des membres du Gouvernement associés à la société civile et autres acteurs, y compris les médias qui n'ont pas manqué de relayer le message du Président de la formation République centrafricaine. L'appropriation nationale reste le leitmotiv de la réussite de ce cadre stratégique. Cependant, la communauté internationale devra également faire preuve de souplesse en apportant son appui sans faille à la réalisation des objectifs fixés.

Le Gouvernement soutient ce programme et reste prêt à s'investir pour son succès. Puissions-nous tous suivre le Président de la formation dans son acharnement à respecter les échéanciers pour de meilleurs résultats. Le combat contre la pauvreté qui sévit dans la majorité de la population centrafricaine passe par le respect des programmes établis. La volonté politique des autorités s'est déjà affirmée par la seule volonté de tenir les élections en 2010 et de réaliser au plus tôt le programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

Nous saluons la décision de transformer le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) en un Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA). Cette nouvelle structure permettrait de coordonner les activités du système des Nations Unies sur le terrain dans son rôle d'accompagnement des activités politiques, socioéconomiques et de développement durable en République centrafricaine. Le futur BINUCA aura l'avantage de beaucoup s'impliquer dans la mise en œuvre du cadre stratégique.

Si nous souscrivons de manière générale au contenu du rapport du Secrétaire général, nous avons

cependant une objection à exercer en ce qui concerne le paragraphe 74 de ce rapport. Cette information, à notre avis, est décalée par rapport à l'histoire de la République centrafricaine. Contrairement à ce qui est écrit, la fête nationale est célébrée solennellement et avec liesse populaire chaque 1^{er} décembre de l'année, à l'exception seulement d'une période déterminée coïncidant avec les mutineries répétées. Cette célébration se déroule sur toute l'étendue du territoire sans exception. Le cinquantième anniversaire de la République, à l'instar de ceux des années précédentes, a été très apprécié, et nous attendons de même pour le cinquante et unième en décembre 2009.

Enfin, nous voulons réitérer notre plein appui aux activités de l'ONU en République centrafricaine qui, nous l'espérons, se poursuivront à l'avenir. La récente visite de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint et chef du Département des affaires politiques, a été bien perçue par les autorités centrafricaines qui n'avaient pas reçu depuis la sortie de crise du pays la visite d'un haut responsable des Nations Unies. M. Pascoe est allé en République centrafricaine sans idées préconçues, il était plutôt à l'écoute des autorités. Par cette visite, nous ressentons la présence de l'ONU encore plus proche de la République centrafricaine.

Nous remercions également tous les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux qui contribuent efficacement à la cause d'une stabilisation et d'une paix durables en République centrafricaine. Ils peuvent être assurés de la pleine et bonne coopération de notre gouvernement.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur sur ma liste.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.